## REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE



Département du Morbihan

Arrondissement de Pontivy

Canton de Pontivy



## ARRÊTÉ N° 2021.08.03 PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

## Le Maire de Pluméliau-Bieuzy,

Vu la loi N° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants, Vu le Code de la Route, notamment l'article R.411-8,

**Vu** le décret N° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

**Vu** la loi n°2017-1510 du 31 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, **Vu** le plan Vigipirate activé le 19 juin 2021 et placé au niveau « risque attentat » sur l'ensemble du territoire national,

**Vu** la demande formulée le 10 août 2021 par Philippe DESCHAMPHELEERE dont le commerce est situé route de Lann Reun à BIEUZY et qui organise une opération « vide grenier » dans le cadre de son activité professionnelle le dimanche 15 août 2021.

**Considérant** que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation le temps de l'évènement.

## **ARRÊTE**

<u>Article 1</u> - Le dimanche 15 août 2021, la circulation des véhicules sera interdite sur la route de Lann Reun, depuis la rue du presbytère jusqu'au city-park, dans le bourg de Bieuzy à Pluméliau-Bieuzy.

<u>Article 2 -</u> Une déviation sera mise en place par la rue du stade direction le city-park de Bieuzy à Pluméliau-Bieuzy

<u>Article 4</u> - Les dispositions du présent arrêté prendront effet dès la mise en place de la signalisation par Monsieur DESHAMPHELEERE Philippe, de 09h00 à 18h00 le 15 août 2021.

<u>Article 5</u> - Monsieur le Maire de Pluméliau-Bieuzy et le Commandant de la brigade territoriale Gendarmerie de Baud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

POUR ENREGISTREMENT

Fait à Pluméliau-Bieuzy, le 10 août 2021 Le Maire, Benoît QUÉRO

Pour le Maire, Benoit QUERO
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas LEFEBVRE.

Siège Administratif : Mairie de PLUMELIAU-BIEUZY – 4 Place du Général de Gaulle – 56930 PLUMELIAU-BIEUZY SIRET : 200 085 041 00016 – Tél : 02.97.51.80.28

Site internet : www.plumeliau-bieuzy.bzh – E-mail : accueil@plumeliau-bieuzy.bzh